



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CONF.91/L.11 (Abstract)
7 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SEPTIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LA NORMALISATION DES NOMS
GÉOGRAPHIQUES
New York, 13-22 janvier 1998
Point 12 a) de l'ordre du jour provisoire*

SYSTÈMES D'ÉCRITURE ET PRINCIPES DE PRONONCIATION : ROMANISATION

Faut-il modifier le système de romanisation - le cas de l'hébreu

Document présenté par Israël**

On ne saurait modifier le système de romanisation à la légère. La décision du Service topographique d'Israël de réexaminer et éventuellement de modifier le système de romanisation après 40 années d'utilisation reposait sur des raisons que d'autres pays, en particulier ceux qui n'ont pas encore adopté un système uniforme de romanisation, auraient sans doute intérêt à examiner de plus près. Le système officiel actuellement utilisé pour la romanisation de l'hébreu conformément aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies est en partie fondé sur la prononciation traditionnelle de l'hébreu, qui n'est plus employée aujourd'hui que par une minorité d'Israéliens et utilise des signes diacritiques. De nombreux éditeurs de cartes non officielles, en Israël comme à l'étranger, préfèrent ne pas employer le système officiel et évitent de supprimer les signes diacritiques de façon à rendre les cartes plus faciles à consulter pour les anglophones, c'est-à-dire pour l'immense majorité des touristes qui utilisent des cartes d'Israël romanisées. Ce sont essentiellement ces utilisateurs, et non les linguistes ou les cartographes qui pourraient être directement intéressés par la question, qui ont besoin que les noms soient romanisés.

D'une façon générale, les questions qui se posent sont les suivantes : i) À qui le système de romanisation est-il destiné? ii) Ce système doit-il avant tout permettre de reproduire l'orthographe ou la prononciation du nom dans la langue originale? iii) Doit-il permettre de rétablir l'original à partir de la

* E/CONF.91/1.

** Document établi par M. N. Kadmon, professeur émérite de cartographie, Département de géographie de l'Université hébraïque de Jérusalem.

E/CONF.91/L.11 (Abstract)

Français

Page 2

version translittérée? Dans le cas particulier d'Israël, une quatrième question se pose : faut-il recommander l'emploi de certains exonymes (issus de la Bible) dans les textes écrits en langue étrangère? Le document dresse la liste des lettres et des signes diacritiques actuellement employés qui présentent des difficultés et propose des réponses à ces questions; il met aussi en parallèle les avantages et les inconvénients de la stabilité, souhaitable dans tout système, et de sa transformation profonde, mais sans apporter de réponse définitive à la question, qui est portée à l'attention de la Conférence en raison de l'intérêt général qu'elle présente et de l'acuité avec laquelle elle se pose.
